



LES ASSOCIATIONS DE CONSOMMATEURS A VOTRE SERVICE



*Etre informé
pour mieux consommer*



Ce dépliant a été élaboré avec l'aide financière de l'Union européenne, dans le cadre du jumelage «MA -34 Protéger le consommateur marocain» et ne peut être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.



Vous avez acheté un produit qui ne fonctionne pas, vous avez un problème avec votre opérateur de téléphonie, votre lave-vaisselle tombe régulièrement en panne, vous voulez annuler une commande, la facture ne correspond pas au prix annoncé, vous souhaitez être conseillé avant de prendre un crédit...

Les associations de protection du consommateur sont là pour vous aider !

3 MISSIONS

- vous informer,
- vous orienter,
- défendre vos intérêts économiques.

Leurs services sont en principe gratuits. Certaines associations exigent une adhésion.

Consultez la liste des associations de protection de protection du consommateur sur le site www.khidmat-almostahlik.ma (rubrique vos droits / acteurs)

LES GUICHETS CONSOMMATEURS

Certaines associations de consommateurs organisent des permanences dans leurs locaux.

Une équipe qualifiée se tient à votre disposition afin de vous orienter, vous informer, vous conseiller ou vous assister dans les litiges du quotidien qui peuvent vous opposer à un fournisseur : commerçant, artisan, cyber-commerçant, loueur, opérateur Internet...

Liste des guichets consommateurs :

www.khidmat-almostahlik.ma (rubrique vos droits / acteurs)